

Conseil Municipal du	1 avril 2019	à	18h00
N°ordre	26	Titre	Participation de la Ville de Poitiers aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association - Année 2019
N° identifiant	2019-0079		
Rapporteur(s)	Mme Laurence VALLOIS-ROUET		
Date de la convocation	12/03/2019		
Président de séance	M. Alain CLAEYS	PJ.	
Secrétaire(s) de séance	MM. François BLANCHARD et Edouard ROBLOT		
Membres en exercice	53		
Quorum			
Présents	46	M. Alain CLAEYS - <b>Maire</b>  M. François BLANCHARD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - M. Jean-Marie COMpte - Mme Régine FAGET-LAPRIE - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Christian PETIT - Mme Patricia PERSICO - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - M. Aurélien TRICOT - Mme Laurence VALLOIS-ROUET <b>Adjoints</b> M. Jules AIMÉ - Mme Martine APERCÉ - M. Jacques ARFEUILLERE - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Nicole BORDES - M. Frédéric BOUCHAREB - Mme Coralie BREUILLÉ - Mme Christine BURGÈRES - M. Patrick CORONAS - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Anne GÉRARD - Mme Diane GUÉRINEAU - Mme Michèle HENRI - M. Daniel HOFNUNG - M. Yves JEAN - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - M. Laurent LUCAUD - M. Jean-José MASSOL - Mme Francette MORCEAU - M. Philippe PALISSE - Mme Marie-Dolorès PROST - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Edouard ROBLOT - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Peggy TOMASINI - M. Alain VERDIN <b>Conseillers municipaux</b>	
Absents	2	Mme Manon LABAYE - M. Jean-Baptiste RICCO <b>Conseillers municipaux</b>	
Mandats	5	Mandants Mme Clotilde BALLON Mme Michèle FAURY-CHARTIER Mme Aïcha HOUSSEIN M. Sylvain POTHIER-LEROUX Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT	Mandataires M. François BLANCHARD Mme Francette MORCEAU M. Alain VERDIN Mme Jacqueline DAIGRE M. Patrick CORONAS

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la 1 à 67.</p> <p>- Retour de Mme Marie-Madeleine JOUBERT.</p> <p>- Ne prennent pas part au vote MM. Michel BERTHIER pour Saint-Hilaire et Sainte-Radegonde, Christian PETIT pour La Providence et Aurélien TRICOT pour Sainte-Marie au titre de leur représentation aux Conseils d'écoles privées.</p>
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	2- Commission du Bien vivre ensemble et de la vie dans les quartiers
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Education - Vie de la cité Direction Education - Egalité des chances
------------------	--

L'article R. 441-44 du Code de l'éducation prévoit que « les communes de résidence sont tenues d'assumer, pour les élèves domiciliés sur leur territoire et dans les mêmes conditions que pour les classes élémentaires publiques, les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat, sous réserve des charges afférentes aux personnels enseignants rémunérés directement par l'État.»

Pour l'année 2019, il vous est proposé de participer à hauteur de 600,00 euros par élève pour les écoles élémentaires sous contrat d'association (forfait inchangé), soit un montant de 250 800,00 euros pour un effectif global de 418 enfants.

NOM	2018			2019		
	Nombre d'élèves pris en compte	Montant de la subvention	Montant total versé	Nombre d'élèves pris en compte	Montant de la subvention	Montant total versé
UNION CHRÉTIENNE	68	600,00	40 800,00	56	600,00	33 600,00
SAINTE MARIE	72	600,00	43 200,00	76	600,00	45 600,00
LA PROVIDENCE	125	600,00	75 000,00	135	600,00	81 000,00
SAINTE RADEGONDE	76	600,00	45 600,00	74	600,00	44 400,00
SAINT HILAIRE	129	600,00	77 400,00	77*	600,00	46 200,00
	470	<b>TOTAL</b>	<b>282 000,00</b>	418	<b>TOTAL</b>	<b>250 800,00</b>

\*L'écart dans le nombre d'élèves pris en compte entre 2018 et 2019 s'explique par l'absence de justificatifs de domicile sur Poitiers recevables (41 justificatifs non pris en compte).

Ces dispositions valables pour l'année 2019 s'appliquent pour les seuls élèves dont les parents ou représentants légaux résident à Poitiers sur la base des justificatifs de domicile produits lorsque ceux-ci sont recevables. L'effectif pris en compte est celui au 31 janvier 2019.

#### Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- d'autoriser le versement d'une contribution aux écoles élémentaires sous contrat d'association selon les précisions du tableau ci-dessus
- d'imputer la dépense à l'article 6558 du budget Principal.

POUR	37	
CONTRE	3	M. Jacques ARFEUILLÈRE, Mme Christiane FRAYSSE, Mme Marie-Madeleine JOUBERT
Abstention	8	Mme Coralie BREUILLÉ, Mme Christine BURGÈRES, M. Patrick CORONAS, M. Laurent LUCAUD, Mme Marie-Thérèse PINTUREAU, Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT, Mme Nathalie RIMBAULT-RAITIÈRE, Mme Eliane ROUSSEAU
Ne prend pas part au vote	3	M. Michel BERTHIER, M. Christian PETIT, M. Aurélien TRICOT

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	8 avril 2019
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	9 avril 2019
Identifiant de télétransmission	086-218601946-20190401- lmc1104405-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.5
Nomenclature Préfecture	Subventions